



Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre Le Cancer

Association régie par la Loi 1901

101 rue de Tolbiac

75654 PARIS Cedex 13

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

LE CANNET ♦ SALON-DE-PROVENCE

04 92 59 20 70 04 90 56 21 38



Aux membres de la fédération,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels dans la note « changements de méthode » qui expose le changement de méthode comptable faisant suite à la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

LE CANNET ♦ SALON-DE-PROVENCE

04 92 59 20 70 04 90 56 21 38

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Cannet, le 25 juin 2026

**Le Commissaire aux Comptes
EXCO OMNI AUDIT**

Aurélie SIMON NOSSARDI

Bilan — Actif

Présentation conforme au règlement ANC 2018-06 modifié par ANC 2022-06 et 2023-03. Montants exprimés en euros, arrondis à l'euro.

Libellé	Brut	Amort./Dépréc.	Net N	Net N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels et valeurs similaires	2 036	2 036	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 503 605	3 184 893	318 712	343 639
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	323 909	323 909	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	27 300		27 300	27 300
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 210		21 210	21 210
TOTAL I — Actif immobilisé	3 878 060	3 510 838	367 222	392 149
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	509 157		509 157	594 427
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	493 841		493 841	674 470
Charges constatées d'avance	102 047		102 047	103 212
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers et jetons détenus				
Disponibilités	3 634 724		3 634 724	3 047 260
TOTAL II — Actif circulant	4 739 770		4 739 770	4 419 369
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	8 617 829	3 510 838	5 106 991	4 811 517

Bilan — Passif

Présentation conforme au règlement ANC 2018-06 modifié par ANC 2022-06 et 2023-03. Montants exprimés en euros, arrondis à l'euro.

Libellé	Net N	Net N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	46 445	46 445
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Fonds propres consommables		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	60 700	60 700
Réserves pour projet de l'entité	3 464 146	3 478 087
Autres réserves	609 796	609 796
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(31 392)	(13 940)
Situation nette (sous-total)	4 149 695	4 181 087
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I — Fonds propres	4 149 695	4 181 087
AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL I bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II — Fonds reportés et dédiés		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	114 928	83 500
TOTAL III — Provisions	114 928	83 500
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	496 939	182 708
Dettes des legs ou donations		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 627	142 093
Dettes des immobilisations et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	286 802	220 302
Autres dettes	0	1 827
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV — Dettes	842 368	546 930
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	5 106 991	4 811 517

Compte de résultat — 1re partie

Présentation en liste, conforme au règlement ANC 2018-06 modifié par ANC 2022-06 et 2023-03.

Libellé	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	816 000	816 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	607 727	15 264
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	32 477	31 714
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	18 400	2 780
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	608 556
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8	1 242
TOTAL I — Produits d'exploitation	1 474 612	1 475 556
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	609 406	641 438
Aides financières	36 380	12 682
Impôts, taxes et versements assimilés	88 748	90 648
Salaires et traitements	550 902	541 508
Charges sociales	204 813	189 645
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 927	30 080
Dotations aux provisions	31 428	16 500
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5	10
TOTAL II — Charges d'exploitation	1 546 608	1 522 511
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	(71 996)	(46 955)

Compte de résultat — 2e partie

Résultat financier, résultat exceptionnel, impôts et formation du résultat net.

Libellé	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	53 508	43 440
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III — Produits financiers	53 508	43 440
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV — Charges financières		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	53 508	43 440
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	(18 488)	(3 515)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V — Produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	62	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI — Charges exceptionnelles	62	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	(62)	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 842	10 425
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 528 120	1 518 995
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 559 512	1 532 936
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(31 392)	(13 940)

Contributions volontaires en nature

Il n'a pas été constaté de contributions volontaires en nature au cours de l'exercice 2025.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, la FNCLCC n'a pas procédé à la valorisation comptable de contributions volontaires en nature. Les éléments qualitatifs sont mentionnés en Note 11.

Annexe aux comptes annuels

Note 1 — Faits caractéristiques et règles comptables

1.1 — Présentation de l'entité

La FNCLCC (Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, **reconnue d'utilité publique**, dont le siège est situé 101 rue de Tolbiac, 75654 Paris CEDEX 13. La Fédération a pour objet de représenter et fédérer les Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC), de promouvoir leur rôle dans le système de santé, et de soutenir leurs missions de soins, d'enseignement et de recherche en cancérologie.

1.2 — Référentiel comptable

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement **ANC n° 2018-06 modifié par ANC n° 2022-06 et 2023-03**, lui-même intégré au Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03 et ses modifications). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

1.3 — Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 a été marquée par les événements suivants :

Instances du 1er Octobre 2025 :

Election à l'unanimité du Pr. Jean Yves BLAY pour un 3ème mandat en tant que Président de la FNCLCC et Administrateur du GCS Unicancer

Election d'un nouveau Bureau de la FNCLCC

En lien avec le GCS Unicancer :

17 études lancées en 2025.

Septembre 2025 : Lancement de l'Entrepôt HARMONIE

Lancement opérationnel du réseau d'entrepôts de données des Centres ONCODS

Novembre 2025 : Généralisation de l'expérimentation ONCO'LINK portée par Unicancer

Juillet 2025 : Lancement de l'expérimentation visant à créer une rémunération forfaitaire pour accompagner le développement de la prise en charge en HAD des patients nécessitant des traitements médicamenteux systémiques du cancer, portée par Unicancer et la FNEHAD

Septembre 2025 : formalisation d'une Charte RSE

Octobre 2025 : Célébration à l'Assemblée nationale des 80 ans des CLCC, sous le haut patronage du Président de la République

Novembre 2025 : Organisation de la Convention nationale des CLCC à Reims

À la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1.4 — Changements de méthode

L'exercice clos est marqué par la première mise en application des nouveaux règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers et à la réforme du PCG obligatoirement applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

À ce titre, les montants de l'exercice 2024, établis conformément aux règlements ANC n° 2014-03 et ANC n° 2018-06 et approuvés par l'assemblée générale d'approbation des comptes, sont présentés à titre comparatif dans les colonnes « N-1 » des états de synthèse, sans retraitement, conformément au principe d'application prospective.

Ces règlements modifient notamment la notion de résultat exceptionnel et suppriment la technique des transferts de charges. Leurs impacts sur les comptes de la FNCLCC ne sont pas significatifs.

Note 2 — Règles et méthodes d'évaluation

2.1 — Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée d'usage de 1 à 3 ans.

2.2 — Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité prévues :

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions — Gros œuvre	Linéaire	50 ans
Constructions — Façade	Linéaire	25 ans
Constructions — Chauffage	Linéaire	25 ans
Constructions — Électricité	Linéaire	15 ans
Constructions — Plomberie	Linéaire	15 ans
Agencement des constructions	Linéaire	15 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

2.3 — Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée le cas échéant lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. Les dépôts et cautionnements sont maintenus à leur valeur nominale.

2.4 — Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur comptable.

2.5 — Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées conformément au règlement ANC 2014-03 (PCG) : obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, sortie probable de ressources et absence de contrepartie au moins équivalente attendue. Les engagements de retraite et assimilés font l'objet d'une provision dont le calcul actuariel est précisé en Note 7.

2.6 — Cotisations

Les cotisations annuelles versées par les Centres adhérents sont comptabilisées en produits de l'exercice auquel elles se rapportent. Les éventuels appels de cotisations relatifs à des exercices futurs sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

2.7 — Refacturations aux Centres adhérents

Les refacturations de charges de structure, de mises à disposition de personnel et de frais de déplacement aux CLCC et au GCS UNICANCER sont comptabilisées en **ventes de prestations de services** (compte 708). Sous l'empire du règlement ANC 2018-06 modifié par ANC 2022-06 et 2023-03, et au regard de la nature mutualisée de l'organisation fédérative, un reclassement en « **contributions financières** » (compte 756x) pourra être étudié.

2.8 — Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06 modifié par ANC 2022-06 et 2023-03, les contributions volontaires en nature significatives sont valorisées et présentées au pied du compte de résultat dès lors qu'elles peuvent être évaluées de manière fiable. À défaut, une information qualitative est fournie en annexe.

Note 3 — Immobilisations et amortissements

3.1 — Tableau de variation des valeurs brutes

Rubrique	VB ouverture	Acquisitions	Cessions/Sorties	VB clôture
Concessions, brevets, licences, logiciels	2 036	—	—	2 036
Constructions	3 503 605	—	—	3 503 605
Autres immobilisations corporelles	323 909	—	—	323 909
Participations	27 300	—	—	27 300
Autres immobilisations financières	21 210	—	—	21 210
TOTAL	3 878 060	—	—	3 878 060

3.2 — Tableau de variation des amortissements et dépréciations

Rubrique	Cumul ouverture	Dotations	Reprises/Sorties	Cumul clôture
Concessions, brevets, licences, logiciels	2 036	—	—	2 036
Constructions	3 159 966	24 927	—	3 184 893
Autres immobilisations corporelles	323 909	—	—	323 909
TOTAL	3 485 911	24 927	—	3 510 838

Le siège de la FNCLCC, situé 101 rue de Tolbiac à Paris (13^e), est amorti par composants. À l'exception du gros œuvre, les composants des constructions sont intégralement amortis au 31/12/2025. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à 318 712 €, dont 317 211 € au titre du gros œuvre et 1 501 € au titre d'installations et agencements récents en cours d'amortissement. La dotation de l'exercice s'élève à 24 927 €.

3.3 — Titres de participation : GCS UNICANCER

La FNCLCC détient une participation de 26 % dans le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) UNICANCER.

Note 4 — Échéances des créances et dettes

4.1 — État des créances

Nature	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	509 157	509 157	—
Créances fiscales et sociales	—	—	—
Comptes courants des CLCC (compte 4551)	482 573	482 573	—
Fournisseurs débiteurs	11 269	11 269	—
Charges constatées d'avance	102 047	102 047	—
Dépôts et cautionnements versés	21 210	—	21 210
TOTAL	1 126 256	1 105 046	21 210

4.2 — État des dettes

Nature	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	496 939	493 985	2 954	1 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 627	58 627	—	—
Dettes fiscales et sociales	286 802	286 802	—	—
Autres dettes	—	—	—	—
Produits constatés d'avance	—	—	—	—
TOTAL	842 368	839 414	2 954	1 000

NB : la ventilation par échéance des « Emprunts et dettes financières diverses » (comptes 165, 45591, 45592 — GCS UNICANCER) est à confirmer en fonction des accords en vigueur. La présentation ci-dessus retient une exigibilité majoritairement à un an au plus.

Note 5 — Fonds propres et variation

5.1 — Variation des fonds propres

Rubrique	Ouverture	Affectation N-1	Résultat N	Autres	Clôture
Fonds propres statutaires (Legs Besse)	46 445	—	—	—	46 445
Réserves statutaires ou contractuelles	60 700	—	—	—	60 700
Réserves pour projet associatif	3 124 061	(13 940)	—	—	3 110 121
Réserves dédiées à la recherche	354 026	—	—	—	354 026
Autres réserves diverses	609 796	—	—	—	609 796
Résultat de l'exercice N-1	(13 940)	13 940	—	—	—
Résultat de l'exercice N	—	—	(31 392)	—	(31 392)
TOTAL Fonds propres	4 181 087	—	(31 392)	—	4 149 695

5.2 — Affectation du résultat N-1

Le déficit de l'exercice 2024, d'un montant de 13 940,19 €, a été affecté par l'Assemblée générale en diminution des « Réserves pour projet associatif » (compte 106810).

5.3 — Information sur le legs Besse

Aucune information complémentaire n'a été reçue susceptible de modifier cette affectation.

Note 6 — Fonds dédiés et fonds reportés

Conformément au règlement ANC 2018-06 modifié par ANC 2022-06 et 2023-03, sont présentés ci-après les mouvements de l'exercice concernant les **fonds dédiés** (ressources affectées par les donateurs ou par les financeurs à un projet identifié et non encore utilisées) et les **fonds reportés liés aux legs et donations** (ressources non encore arbitrées par l'organe délibérant).

Mouvements	Subventions	Dons affectés	Legs reportés	Total
Solde à l'ouverture	—	—	—	—
Engagements à réaliser de l'exercice	—	—	—	—
Utilisations de l'exercice	—	—	—	—
Variation nette	—	—	—	—
Solde à la clôture	—	—	—	—

Au 31/12/2025, la FNCLCC ne détient pas de fonds dédiés ni de fonds reportés liés aux legs ou donations en attente d'arbitrage. Les ressources collectées (cotisations, dons manuels, subventions et concours publics) ont été intégralement comptabilisées en produits de l'exercice, dans la mesure où elles ne sont pas assorties d'affectations spécifiques non encore exécutées à la date de clôture.

Note 7 — Provisions pour risques et charges

Nature	Ouverture	Dotations	Reprises (util.)	Reprises (non util.)	Clôture
Provisions pour risques	—	—	—	—	—
Provisions pour pensions et obligations similaires	83 500	31 428	—	—	114 928
Autres provisions pour charges	—	—	—	—	—
TOTAL	83 500	31 428	—	—	114 928

Engagements de retraite — IDR

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la FNCLCC a opté pour l'application de la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraite, qui consiste à constater au bilan une provision intégrale pour indemnités de départ à la retraite (IDR). Ces engagements correspondent aux indemnités conventionnelles dues aux salariés lors de leur départ à la retraite. Le montant global de l'engagement au 31/12/2025 s'élève à **114 928 €**, contre 83 500 € au 31/12/2024 (soit une dotation nette de 31 428 € sur l'exercice).

Hypothèses actuarielles retenues

Hypothèse	Valeur retenue
Taux de charges sociales	66 % pour les Cadres et Non-Cadres (66 % en 2024)
Table de mortalité	INSEE TD-TV 12-16
Âge de départ à la retraite	62 ans — départ volontaire à l'initiative du salarié
Taux de rotation	Apprécié en fonction de l'âge et de l'ancienneté du salarié, sur la base des données réelles constatées
Taux d'actualisation	3,25 % (rappel : 3,25 % en 2024) — à actualiser
Taux de revalorisation des salaires	2 %
Hypothèse de départ	Départ volontaire pour l'ensemble des salariés
Méthode de calcul	Rétrospective Prorata Temporis (méthode des unités de crédit projetées)

Barème conventionnel des indemnités

Le barème des indemnités de départ à la retraite retenu pour le calcul, en mois de salaire acquis en fonction de l'ancienneté, est le suivant :

Tranche d'ancienneté	Mois de salaire
De 0 à 5 ans d'ancienneté	0 mois
De 5 à 10 ans d'ancienneté	1 mois
De 10 à 15 ans d'ancienneté	2 mois
De 15 à 20 ans d'ancienneté	4 mois
20 ans d'ancienneté et plus	6 mois

Note 8 — Détail de certains produits et charges

8.1 — Ventilation des produits d'exploitation

Nature	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Cotisations des Centres adhérents	816 000	816 000	—
Refacturations de structure aux CLCC	508 722	—	+ 508 722
Mises à disposition de personnel	43 782	—	+ 43 782
Refacturations de frais de déplacement	30 769	—	+ 30 769
Autres produits d'activités annexes	24 454	15 264	+ 9 190
Subventions d'exploitation (institutionnels)	32 477	31 714	+ 763
Dons manuels	18 400	2 780	+ 15 620
Transferts de charges	—	608 556	(608 556)
Autres produits	8	1 242	(1 234)
TOTAL	1 474 612	1 475 556	(944)

Le poste de transferts de charges (791x), qui représentait 608 556 € au titre de l'exercice 2024, a été reclassé à compter de 2025 en « Ventes de prestations de services » (708x) afin de mieux refléter la nature économique des refacturations aux CLCC. Ce reclassement n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice.

8.2 — Détail des aides financières (compte 657)

Les aides financières (36 380 € en 2025 contre 12 682 € en 2024) correspondent à des subventions versées par la Fédération à des projets et initiatives en lien avec son objet statutaire.

Note 9 — Effectifs et rémunérations

9.1 — Contexte du transfert au GCS UNICANCER

Jusqu'au 31 mai 2018, l'ensemble des salariés d'Unicancer étaient employés par la FNCLCC et faisaient l'objet d'une refacturation partielle au GCS UNICANCER. Depuis le 1^{er} juin 2018, les contrats de travail de ces salariés ont été transférés au GCS UNICANCER ; seuls quelques directeurs sont restés employés directement par la FNCLCC.

9.2 — Effectifs moyens rattachés à la FNCLCC

Effectif moyen FNCLCC	Exercice N (2025)	Exercice N-1 (2024)
Cadres	3	3
Techniciens	0	0
Employés	0	0
Agents de maîtrise	0	0
TOTAL	3	3

9.3 — Effectifs moyens UNICANCER (FNCLCC + GCS) — pour information

À titre indicatif et pour permettre une comparaison cohérente d'un exercice à l'autre, les effectifs moyens de l'ensemble UNICANCER (FNCLCC + GCS) sont les suivants :

Effectif moyen UNICANCER (FNCLCC + GCS)	Exercice N (2025)	Exercice N-1 (2024)
Cadres	237,73	201,75
Techniciens	70,75	66,75
Employés	11,61	1,75
Agents de maîtrise	30,86	23,92
TOTAL	350,95	294,17

Note 10 — Engagements hors bilan

Il n'a pas été constaté d'engagements hors bilan au cours de l'année 2025.

Note 11 — Contributions volontaires en nature

Le règlement ANC 2018-06 modifié par ANC 2022-06 et 2023-03 prévoit l'inscription au pied du compte de résultat des contributions volontaires en nature (bénévolat, mises à disposition gratuites de personnel ou de biens, prestations en nature, dons en nature), dès lors qu'elles peuvent être valorisées de manière fiable.

La FNCLCC bénéficie de contributions volontaires, notamment la mise à disposition de personnes (sur temps réduits) par des entités tierces. Il s'agit à titre principal d'intervenants issus du réseau des Centres de Lutte Contre le Cancer.

En l'état actuel de l'organisation de la FNCLCC et de ses différents membres, il est difficile de fournir des renseignements quantitatifs fiables. Les difficultés rencontrées sont issues de la multiplicité des contributions, généralement pour des montants faibles, et de l'absence de recensement systématique et permanent. De ce fait, aucune information quantitative n'est fournie dans la présente annexe.

Note 12 — Informations sur les ressources liées à la générosité du public

La FNCLCC étant habilitée à recevoir des dons ouvrant droit à délivrance de reçus fiscaux au sens des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, elle applique les obligations renforcées d'information sur l'utilisation des ressources collectées auprès du public prévues par le règlement ANC 2018-06 modifié par ANC 2022-06 et 2023-03.

12.1 — Compte de Ressources collectées Auprès du Public (CROP)

Ressources collectées auprès du public	Exercice N	Exercice N-1
Dons manuels non affectés	18 400	2 780
Dons manuels affectés	—	—
Legs, donations et assurances-vie	—	—
Mécénat	—	—
TOTAL des ressources collectées auprès du public	18 400	2 780

12.2 — Suivi des ressources affectées

Aucune ressource collectée auprès du public au cours de l'exercice n'a fait l'objet d'une affectation spécifique non encore réalisée à la date de clôture. En conséquence, aucun fonds dédié n'est inscrit au passif au titre des ressources liées à la générosité du public (voir Note 6).

Note 13 — Honoraires des commissaires aux comptes

La FNCLCC est soumise au contrôle légal de ses comptes par un commissaire aux comptes désigné par l'Assemblée générale. Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat se ventile comme suit :

Nature des honoraires	Exercice N (2025)	Exercice N-1 (2024)
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	11 339 € TTC	11 306 € TTC
Honoraires facturés au titre de la représentativité patronale	0 € TTC	5 460 € TTC
Honoraires facturés au titre de l'aide au paritarisme	720 € TTC	
TOTAL	12 059 € TTC	16 766 € TTC

Note 14 — Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause la présentation des comptes annuels n'est intervenu entre la date de clôture (31 décembre 2025) et la date d'arrêté des comptes par l'organe compétent.

— *Fin de l'annexe* —

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 036	2 036	(0)	(0)
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 503 605	3 159 966	343 639	373 719
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	323 909	323 909	(0)	(0)
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	27 300		27 300	27 300
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	21 210		21 210	21 210
TOTAL I	3 878 060	3 485 911	392 149	422 228
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	594 427		594 427	520 855
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	674 470		674 470	490 058
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 047 260		3 047 260	3 090 315
Charges constatées d'avance	103 212		103 212	98 546
TOTAL II	4 419 369		4 419 369	4 199 773
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	8 297 429	3 485 911	4 811 517	4 622 001



BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	46 445	46 445
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	60 700	60 700
Réserves pour projet de l'entité	3 478 087	3 471 396
Autres	609 796	609 796
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(13 940)	6 691
Situation nette (sous total)	4 181 087	4 195 028
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	4 181 087	4 195 028
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	83 500	67 000
TOTAL III	83 500	67 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	182 708	91 261
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 093	49 048
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	220 302	217 922
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 827	1 743
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	546 930	359 973
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	4 811 517	4 622 001

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	816 000	816 005
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	15 264	15 046
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	31 714	49 228
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 780	72 949
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	608 556	542 522
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 242	6 538
TOTAL I	1 475 556	1 502 288
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	641 438	527 553
Aides financières	12 682	58 401
Impôts, taxes et versements assimilés	90 648	98 383
Salaires et traitements	541 508	580 929
Charges sociales	189 645	211 282
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 080	34 476
Dotations aux provisions	16 500	2 224
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10	87
TOTAL II	1 522 511	1 513 335
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(46 955)	(11 047)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	43 440	23 340
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	43 440	23 340
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	43 440	23 340

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	(3 515)	12 293
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 425	5 602
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 518 995	1 525 628
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 532 936	1 518 937
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(13 940)	6 691
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

